



Le recensement se déroulera dans votre commune, Pontcarré,
du 15 janvier au 14 février 2026.



Recensement de la population 2026

www.le-recensement-et-moi.fr

DES CHIFFRES AUJOURD'HUI
POUR CONSTRUIRE DEMAIN

C'EST UTILE

Le recensement permet de connaître le nombre de personnes qui vivent en France. Il détermine la population officielle de chaque commune. Ses résultats sont utilisés pour calculer la participation de l'État au budget des communes : plus une commune est peuplée, plus cette participation est importante. La connaissance précise de la répartition de la population sur le territoire et de son évolution permet d'ajuster l'action publique aux besoins de la population en matière d'équipements collectifs (écoles, maisons de retraite, etc.), de programme de rénovation des quartiers, de moyens de transport à développer..

C'EST SIMPLE

Un agent recenseur, recruté par votre mairie, vous remettra vos codes de connexion pour vous recenser en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, il vous remettra des questionnaires papier qu'il viendra récupérer à un moment convenu avec vous.

Le recensement de la population est obligatoire et GRATUIT !
Ne répondez pas aux sites frauduleux qui vous réclament de l'argent.



C'EST SÛR

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). Le traitement des questionnaires est mené de manière strictement confidentiel, votre nom et votre adresse ne sont pas enregistrés et ne sont pas conservés dans les bases de données. Enfin, toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenus au secret professionnel.



SUR INTERNET : C'EST ENCORE PLUS SIMPLE !

url : le-recensement-et-moi.fr

Recensement de la population 2026

www.le-recensement-et-moi.fr



Comment reconnaître mon agent recenseur ?



Il dispose d'une carte tricolore
avec sa photo,
signée par votre maire



Sophie THOMAS

Karim SAKOUI



Maureen DEMEE

Mathis GAUTIER

